

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de Castelnau d'Arbieu
32500 Castelnau d'Arbieu

Département du Gers

Compte Rendu Sommaire de la Réunion du Conseil Municipal 12 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le 12 avril à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau d'Arbieu, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie

PRESENTS : CALVI Cristelle, CIAPA Emmanuel, COLAS Mathieu, LACAYO Christiane, LAGARDE Pascal, RANDIMBIVOLOLONA BORDES Odile, SOLANA Claude, TARBOURIECH Olivier, TASSART Jennifer.

ABSENTS EXCUSES : CANTAN Elisabeth, POLES Daniel

SECRETAIRE : O. BORDES

- Approbation du compte-rendu du 20 février 2021 ;
- Approbation du Compte de Gestion 2020
- Vote du Compte Administratif 2020
- Affectation de résultats ;
- Vote du Budget Primitif 2021 ;
- Vote du taux des taxes directes locales 2021
- Travaux du jardin paysager : plan de financement modificatif, demande de subvention
- Travaux toiture : devis
- SIDEL : discussion
- questions diverses

Approbation compte-rendu 20 février 2021

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

M le Maire propose d'ajouter deux questions à l'ordre du jour, qui pourraient nécessiter une délibération : devis de menuiserie, CCLG transfert de compétences urbanisme.

Accepté à l'unanimité.

BUDGET 2021 :

- Approbation du Compte de Gestion 2020

M le Maire présente le compte de gestion des Percepteurs.

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

- Vote du Compte administratif 2020

Monsieur le Maire présente le CA 2020.

Chiffres :

En fonctionnement : dépenses : 145574.78 €

recettes : 513230.00 €

En investissement : dépenses : 78580.86 €

recettes : 74394.86 €

M le Maire quitte la salle pour le vote

Vote : 8 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

M le Maire regagne la salle

- Affectation de résultats

M le Maire présente la délibération d'affectation des résultats :

Excédent de fonctionnement : 72944.42 € ; excédent reporté : 294711.40 € soit un excédent de fonctionnement cumulé de 367655.82 €.

Déficit d'investissement : 4186.00 €, déficit de restes à réaliser : 25000.00 € soit un déficit d'investissement de 29186.00 €.

Il est proposé :

Résultat d'exploitation : excédent : 367655.82 €

Affectation complémentaire en réserve au 1068 : 29186.00 €

Résultat reporté en fonctionnement au 002 : 338469.82 €

Résultat d'investissement reporté au 001, déficit : 4186.00 €

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

- Vote du Budget Primitif 2021 :

Monsieur le Maire présente le BP 2021.

Chiffres :

En fonctionnement : dépenses : 533116.82 €

recettes : 533116.82 €

En investissement : dépenses : 376165.00 €

recettes : 376165.00 €

Travaux principaux prévus :

- Sécurisation et restauration du pont d'Aurenque, en cours de réalisation.

Budget potentiellement à la charge de la commune : 30000 €

- Aménagement jardin paysager : budget prévisionnel à date : 200000 € subventions demandées : 80 %.

- Peinture volets et portes logement social et auvent salle polyvalente.

- Changement de 2 volets et d'une fenêtre à la mairie.

- voirie : programme à déterminer

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

- Vote des taxes locales 2021

M le Maire explique les nouveautés :

Suite à la suppression de la taxe d'habitation pour la majeure partie des contribuables, notre commune va perdre cette ressource financière. Une compensation est prévue par l'Etat qui consiste à transférer la taxe foncière départementale au profit des communes. Le taux de la TF Départementale est de 33.85 %,.

Il nous revient donc aujourd'hui de voter uniquement le taux de taxe foncière bâtie et non bâtie, nos taux actuels sont de :

Taxe foncière bâtie : 30.97 %

Taxe foncière non bâtie : 73.49 %

Nous proposons de maintenir ces taux en l'état, ce qui, compte-tenu de la compensation taxe d'habitation, va donner :

Taxe foncière bâtie : 30.97 % (taux communal) + 33.85 % (taux départemental en compensation de la TH)
= 64.82 %

Taxe foncière non bâtie : 73.49 %

Avec ces nouveaux calculs, notre commune percevra une fiscalité équivalente à celle d'avant réforme.

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

Travaux jardin paysager : plan de financement modificatif, demande de subvention

M le Maire signale qu'il faut modifier la délibération prise le 20 février 2021 pour ce projet, en ce qui concerne :

- La non prise en compte de l'achat du terrain pour la DETR
- Ajout de la maîtrise d'œuvre
- La modification des montants des travaux et donc des subventions demandées.

Le montant prévisionnel des travaux est de **175080.22 € HT** soit **217590.26 € TTC**

Nous candidapons pour être village étape des itinéraires artistiques du Pays Portes de Gascogne ; ceci nous permet de demander différentes subventions, auprès de l'Etat (au titre de la DETR), du Conseil Régional Midi-Pyrénées, du programme LEADER Européen.

Les montants des subventions ne sont pas connus, ils sont estimés (30 % du montant HT pour la DETR, soit 52524.07 €, 25 % pour la Région, soit 43770.06 €, 25 % pour le LEADER, soit 43770.06 €).

L'autofinancement de la Commune serait ainsi limité à 20 % soit environ 35000 €.

Le calendrier serait le suivant : travaux sur 2021-2022.

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

Travaux toiture : devis

Monsieur le Maire présente le devis de Bacqua Charpente pour la réfection de la toiture de la cuisine de la salle polyvalente, suite aux infiltrations survenues en janvier 2021.

Avant de refaire le plafond, il convient de refaire la toiture afin d'éviter que cela se reproduise.

Le devis de Bacqua Charpente se monte à 7315.00 € HT soit 8778.00 € TTC. Il comprend entre autres : la pose d'un échafaudage, la dépose et la fourniture de la couverture en tuiles, le remplacement de la gouttière.

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

Travaux volets : devis

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de changer des volets mentionnée lors du conseil du 20 février. Il présente le devis de l'entreprise MAGRI qui se monte à 1414.68 € HT soit 1697.62 € TTC pour la rénovation des volets.

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

CCLG : Transfert de la compétence urbanisme, PLUi :

Monsieur le Maire présente au conseil la loi ALUR qui dispose que le transfert automatique de la compétence élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) interviendra au 1er juillet 2021, sauf dans le cas où les communes membres exprimeraient une minorité de blocage (25 % des communes représentant au moins 20 % de la population).

Il appartient au conseil qui souhaite exprimer son opposition de délibérer avant le 1^{er} juillet 2021.

Compte-tenu que les règles de fonctionnement du PLUi et de sa gouvernance entre les communes et la CCLG n'ont pas été préalablement discutées et partagées, il nous paraît prématuré d'envisager d'ores et déjà le transfert de compétences, (d'autant que tous les ans le transfert peut être voté et donc opéré).

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions : le conseil s'oppose au transfert de la compétence PLUi à l'intercommunalité.

SIDEL : discussion :

Nous avons, avec l'aide du SIDEL, mis en place dans les cimetières des bacs qui permettent le tri des déchets (verts, recyclables, espace récup).

Le SIDEL nous propose en collaboration avec une association, de mettre en place une borne textile, qui permettra de recueillir les vêtements que chacun ne souhaite pas conserver afin de les recycler. Le recyclage peut prendre plusieurs formes : vêtements en bon état seront donnés à des associations, autres textiles : confection de chiffons ou d'isolant.

Le SIDEL nous propose la mise en place de composteurs. Une étude d'opportunité et de souhait d'utilisation sera réalisée préalablement auprès des habitants.

Pour rappel : dans les bacs jaunes de recyclage, les déchets doivent être mis en vrac et surtout pas en sacs car les sacs ne sont pas ouverts, ces déchets ne sont donc pas recyclés, mais partent à l'enfouissement.

Questions diverses :

Panneau Aurenque : nous avons plusieurs remarques par rapport à la signalisation d'Aurenque avec des automobilistes qui ne voient pas le panneau au niveau du carrefour de la D45 et la VC103. Nous allons donc commander des panneaux plus visibles.

Fleurissement : nous espérons pouvoir organiser une journée de fleurissement du village comme nous en avons l'habitude. Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons plus de visibilité sur l'organisation potentielle.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 23 h 00

Le Maire



A blue circular official stamp of the Municipality of Castelnaud de Léry (Gers) is overlaid with a handwritten signature in black ink.

Le Secrétaire



A handwritten signature in black ink, written over a horizontal line.